

Association Canine Territoriale du Bourbonnais

Zone d'action : Le Département de l'Allier - affiliée à la Société Centrale Canine



DOMPIERRE SUR BESBRE (03)

LIEU-DIT : CHAMPCOULON,
Rte de Thiel sur Acolin (direction du Pal)

SEANCE DE CONFIRMATION TOUTES RACES AVEC HORAIRE DE PASSAGE

MERCREDI 15 novembre 2023, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h

Race

Sexe : mâle femelle Né(e) le

N° Tatouage ou puce

N° LOF

LOF numéro qui se trouve au-dessus ou au dessous du nom du chien sur le certificat de naissance

Nom du chien

Nom et Prénom du propriétaire

Adresse

Code postal Ville Tél

Mail

ATTENTION: Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée, quelques jours avant la manifestation

ENGAGEMENT : 35 euros

Adhérent à l'Association les AUVERGNATS : 30 euros, précisez N° Carte

**Engagement et paiement à retourner à l'ACT du BOURBONNAIS – BP 104 – 03600 COMMENTRY
AVANT LE 10 NOVEMBRE 2023**

RENSEIGNEMENTS au 06.81.04.05.58 ou email ; adriennebismara@aol.com

A SAVOIR

Pièces indispensables pour la confirmation

Votre chien doit être identifié par transpondeur ou avoir un tatouage visible.

Vous devez avoir avec vous :

- la carte d'identification de votre chien,
- Le carnet de santé de votre chien,
- Le certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de deuxième catégorie
- Le certificat de naissance de votre chien.

Si besoin, Nous vous donnerons sur place l'imprimé de demande de confirmation que vous remplirez avant de présenter votre chien au juge

Age minimum exigé pour la confirmation 12 mois sauf

Groupe 1 : Berger Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres : 15 mois

Groupe 2 : Schnauzer Géant, Dogue Allemand, de Bordeaux et du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Matin Espagnol, Montagne et Matin des Pyrénées, Fila

Brazileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de l'Alentejo, Castro Laboreiro, St

Bernard, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane

Corso, Grand Bouvier Suisse et Bouvier Bernois : 15 mois

Groupe 3 : American Staffordshire Terrier : 15 mois

Groupe 4 : 15 mois

Groupe 5 : Chien du Pharaon, Cirneco, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podenco Portugais (Moyen et Grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu,

Esquimau du Groenland : 15 mois

Groupe 6 : Rhodésien Ridgeback : 15 mois

Groupe 8 : Retrievers : 15 mois

Groupe 9 : Epagneul Pékinois et Japonais : 10 mois

Groupe 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi et Chart Polski : 15 mois

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière)

BULLETIN D'ADHESION (facultatif)

à l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BOURBONNAIS

Coupon à retourner (accompagné du règlement séparé de l'engagement à la confirmation)

Je soussigné,

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél Adresse mail

Race possédée

CLUB

*Je joins la somme de **14 euros**, en règlement de la cotisation 2023, à l'ACT du BOURBONNAIS*

Fait à, leSignature :